



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et  
de l'environnement -**

Rouen, le

**10 AVR. 2024**

**Suivi ICPE**

Affaire suivie par Frédéric REKAÏ  
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement  
Tél. : 02.32.76.51.73  
Mél. : frederic.rekai@seine-maritime.gouv.fr

REF : UDRD.2024.02.T.135.LS.BrJ

**- Levée de mise en demeure -**

Madame la directrice,

Par courriel du 5 avril 2024, vous avez adressé à l'inspection des installations classées les éléments permettant de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2022 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de BRAMETOT.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale



**Béatrice STEFFAN**

**VALOR'CAUX**  
Mairie  
Place Delahaye  
76760 YERVILLE